

Annexe 2

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 9-07-2025

ID : 063-216303347-20250709-A_2025_24-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

A - 2025 / 24

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ PORTANT DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne (Puy-de-Dôme)

Vu les articles L2213-32, L2225-1 à 4 et L5211-9 du CGCT (loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit),

Vu l'article L2224-12-1, du CGCT concernant la consommation d'eau des bouches et poteaux d'incendie placés sur le domaine public,

Vu les articles R2225-1 à 10 du CGCT (décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie),

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n°17.00108 du 16 janvier 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI),

Considérant la nécessité d'identifier les risques à prendre en compte,

Considérant qu'il y lieu de fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources,

Considérant que la base de données des points d'eau incendie, gérée par le SDIS 63 est actualisée en fonction des échanges d'informations entre les différents services partenaires de la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant l'obligation de transmettre les modalités de contrôle technique et les données relatives à ces contrôles des points d'eau incendie,

Considérant la périodicité biennale de mise à jour de cet arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1 : Définition de la défense extérieure contre l'incendie

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie, appelé PEI.

La commune de Saint-Dier d'Auvergne a décidé de faire élaborer par le SDIS un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). C'est un outil d'anticipation et de gestion communale permettant de faire un état des lieux des PEI existants et une prospection des évolutions nécessaires. Dans ce cadre, le SDIS a été missionné pour cette expertise technique. Ce SCDECI a reçu la validation du conseil municipal lors de la séance du 2 juillet 2025.

Les PEI concourant à la défense extérieure contre l'incendie de la commune de Saint-Dier d'Auvergne sont recensés dans la base de données départementale du service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme et figurent dans les différents tableaux annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Point d'eau incendie (PEI)

Les PEI sont constitués uniquement d'aménagements fixes et présentant une pérennité dans le temps et l'espace. Il existe 2 catégories :

- ✓ les PEI normalisés, alimentés généralement par le réseau d'adduction d'eau potable constitués essentiellement par les bouches et les poteaux d'incendie de couleur rouge (appelés « hydrants »),
- ✓ les PEI non normalisés qui nécessitent le plus souvent une mise en aspiration constitués de points d'eau naturels (étang, rivière...) et de points d'eau artificiels (réserve souple, poteau bleu d'aspiration...).

Les PEI privés, situés sur le territoire communal figurent également sur l'arrêté.

Les PEI mentionnés dans cet arrêté sont conformes au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du Puy-de-dôme.

ARTICLE 3 : Contrôle technique

Conformément au RDDECI du Puy-de-Dôme, les contrôles techniques, destinés à évaluer les capacités (notamment hydraulique) des points d'eau incendie sont à la charge du service public de DECI. Ils comprennent différentes vérifications telles que :

Pour les PEI normalisés (bouches et poteaux d'incendie rouges)

- le débit et la pression des hydrants alimentés par des réseaux sous pression, dit « contrôle débit/pression »,
- la présence d'eau aux hydrants alimentés par des réseaux d'eau sous pression, dit « contrôle fonctionnel » qui permet la manœuvre des robinets et des vannes (dégrippage),
- l'état technique général et le fonctionnement des appareils et des aménagements (état des raccords, des joints, présence et serrage des bouchons...),
- l'accès et les abords,
- la signalisation et la numérotation.

Ces contrôles sont effectués tous les 2 ans, par le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) Rive Gauche de la Dore, 166 Route de Gaspard Les Youx 63520 Estandeuil (convention en cours).

Pour les PEI non normalisés (les points d'aspiration et les poteaux jaunes)

- l'accessibilité au PEI et la possibilité de stationnement par un engin de type poids-lourd non 4*4 à proximité du PEI, permettant une mise en aspiration si besoin,
- l'estimation du volume à minima disponible toute l'année, en mètre cube d'eau,
- l'état technique général et le fonctionnement des appareils et des aménagements,
- l'accès et les abords,
- la signalisation (panneau DECI, interdiction de stationner...) et la numérotation.

ARTICLE 4 : Identification des risques

REFERENCES REglementaires	NATURES	RISQUES PRESENTS
Article L515-15 du code de l'environnement	Plan de prévention approuvé des risques technologiques	Voir Plan de sauvegarde de la commune
Article L562-1 du code de l'environnement	Plan de prévention approuvé des risques naturels	Voir Plan de sauvegarde de la commune
Article L123-1 du code de construction de l'habitation	Sites ou établissements spécifiques (ERP)	Voir annexe 1

ARTICLE 5 : Inventaire des PEI situés sur la commune (annexe 2)

Cet inventaire sera actualisé chaque année en fonction des travaux réalisés par la commune.

ARTICLE 6 : Destinataires

- M. le Préfet du Puy-de-Dôme,
- M. le Président du SDIS du Puy-de-Dôme,
- M. l'Adjudant-Chef des Sapeurs-Pompiers de Saint-Dier-D'Auvergne,
- M. l'Adjudant de Gendarmerie de Saint-Dier-D'Auvergne,
- M. le Président du SIEA, Rive Gauche de la Dore,

Fait à Saint-Dier-D'Auvergne (Puy-de-Dôme), le neuf juillet deux mille vingt-cinq.

Le Maire
Nathalie SESSA



Annexe 1

Les différents ERP de la commune au 1^{er} mai 2025 sont recensés dans le tableau suivant

N° Etablissement	Nom Etablissement	Adresse
E33400001-000	SALLE POLYVALENTE LA BRIQUETERIE	2, route des Serves
E33400002-000	HÔTEL RESTAURANT DE PARIS	Le Bourg
E33400003-000	COLLEGE "FRANCOIS VILLON" BATIMENT HEBERGEMENT RESTAURATION	10, place de l'église
E33400004-000	MAISON DE SERVICES	8, rue de l'octroi
E33400005-000	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	9, rue de la Gendarmerie
E33400006-000	BAR DES SPORTS	30, rue de l'octroi
E33400007-000	BAR LE BOUGNAT (fermé)	10, rue de l'octroi
E33400008-000	SALLE D'ACTIVITES AMICALE LAIQUE	2, route de Courpière
E33400009-000	MAIRIE ET SALLE DES ASSOCIATIONS	41, rue de l'Octroi
E33400010-000	LA POSTE	22, rue de l'Octroi
E33400011-000	RELAIS ENFANCE	5, rue de l'Octroi
E33400012-000	BOULANGERIE PATISserie	6, rue de l'octroi
E33400014-000	COLLEGE "FRANCOIS VILLON" - BATIMENT ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT	1, place de l'église
E33400015-000	CHATEAU MARTINANCHES - BATIMENT POURTOUR DEFENSIF	444, chemin du château
E33400016-000	COMMERCE TABAC PRESSE	45, rue de l'Octroi
E33400017-000	ANCIEN RELAIS DE POSTE	3, Impasse de la Poste
E33400018-000	BIBLIOTHEQUE/SALLE DE MUSIQUE	5000, impasse du Miodet
E33400020-000	PHARMACIE	2, rue des Jardins

Annexe 2

Etat des lieux au 1^{er} mai 2025

Les bouches d'incendies de 65 mm ne pouvant plus être intégrées dans la DECI

Nom	Sous-type	Nature de voirie	Adresse principale	Débit en m ³ /h à 1 Bar
1	BI 65	Publique	Lieu-dit Cublas	29
2	BI 65	Publique	Lieu-dit Cublas	/
4	BI 65	Publique	Lieu-dit Paravesse	15
8	BI 65	Publique	Route de Domaize	23
11	BI 65	Publique	Lieu-dit Les Ramades	20
14	BI 65	Publique	Lieu-dit La Terrasse	/
15	BI 65	Publique	Lieu-dit Heurs	33
17	BI 65	Publique	Lieu-dit l'Alligier	5
18	BI 65	Publique	Lieu-dit Planavel	25

Les poteaux d'incendie conformes aux exigences de débits requis suivant leur type

Nom	Sous-type	Nature De Voirie	Adresse Principale	Débit en m ³ /h à 1 bar
3	PI 65	Publique	Lieu-dit Echallier	33
6	PI 65	Publique	Lieu-dit Les Collèges	37
7	PI 65	Publique	Place de la Bascule	51
9	PI 65	Publique	Rue de la gendarmerie	51
19	PI 65	Publique	Lieu-dit La Ripodie	75

Les hydrants non-conformes aux exigences de débits requis et n'offrant pas le débit minimal de 30 m³/h sous 1 bar.

Nom	Sous-type	Nature De Voirie	Adresse Principale	Débit en m ³ /h à 1 bar
5	PI 65	Publique	Lieu-dit Les Serves	27
10	PI 65	Publique	Lieu-dit Terre Rouge	10
12	PI 65	Publique	Lieu-dit Le Crohet	11
13	PI 65	Publique	Lieu-dit Murat	10

Le tableau ci-dessous liste les points d'aspiration de la commune :

Nom	Adresse Principale	Domanialité	Etat	Règlementaire	Aménagé	Accessible
10	Lieu-dit Le Vignal	Publique	Disponible	Oui	Oui	Oui
P01	Lieu-dit La Terrasse	Privée	Disponible	Oui	Oui	Oui
P02	Lieu-dit Lachamp	Privée	Disponible	Oui	Oui	Oui
P07	Lieu-dit les Martinanches	Privée	Disponible	Oui	Oui	Oui
02	Lieu-dit Cublas	Publique	Disponible	Oui	Non	Oui
03	Lieu-dit Barbetoux	Publique	Disponible	Oui	Non	Oui
04	Lieu-dit Paravesse	Publique	Disponible	Non	Non	Oui
11	Lieu-dit l'Echalier	Publique	Disponible	Oui	Non	Oui

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
 Reçu en préfecture le 09/07/2025
 Publié le 09-07-2025
 ID : 063-21630347-20250709-A_2025_24-AR